

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous-pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0036638

*Nobly*

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0648.0.6 Société :

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : L.AAKISSI Abdellah

Date de naissance : 13.01.60

Adresse : Benchedid

Tél. : 0666353691 Total des frais engagés : 782,90 Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 01/02/2023

Nom et prénom du malade : LAAKISSI Abdellah Age :

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : Sinistral

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

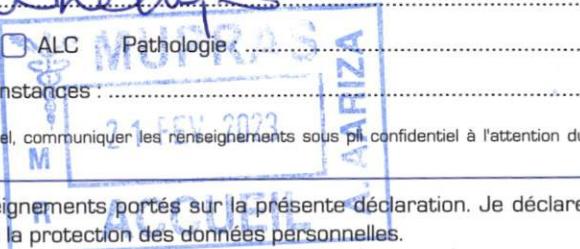
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent(e) : (Signature)



# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01/02/2023			150 DH	DR. CHAFI Médecine Générale 16 - Av. N° 23d. Hassan II - TABATE Hay Zahra - Berrechid

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE SIDI EL HAFID Bouchaib 32 - Bouskoura - Hay Riad - Casablanca - Maroc 00223 20 66 66 66 66	01.02.2023	632,90

## ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

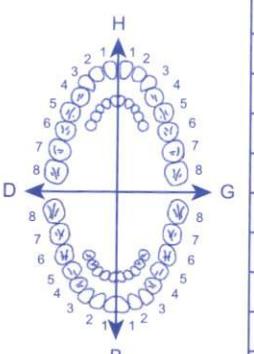
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

# RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

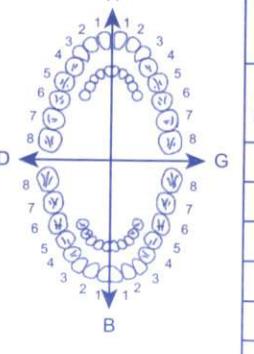
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient des Travaux
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

O.D.F PROTHESES DENTAIRES



(Création, remont, adjonction)  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

# Dr GHAFIRI AICHA

Ancien médecin à l'hôpital Mohamed Boaifi  
 Diplôme en échographie de l'université  
 Paris Descartes  
 Diplôme en diabétologie

الدكتورة غفيري عائشة

طبيبة داخلية سابقة بمستشفى محمد بوافي  
 دبلوم الفحص بالصدى من جامعة باريس ديكارت  
 دبلوم مرض السكري من جامعة الطب والصيدلة  
 -الرباط-

Berrechid le ..... 01/06/2023 ..... برشيد في

I2AAKISSI AL-Sellah

~~68,80 x 5~~

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1,  
 Ain sebaâ Casablanca  
 Amarel 4 mg, cp b 30  
 P.P.V : 68,80 DH  
 6 118001 081325

1) Amarel 4 mg

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1,  
 Ain sebaâ Casablanca  
 Amarel 4 mg, cp b 30  
 P.P.V : 68,80 DH  
 6 118001 081325

~~28,80 x 6~~

Cardioaspirine 100 mg/30cps  
 Acide acétylsalicylique  
 P.P.V : 27,70 DH  
 Bayer S.A.

6 118001 090280

Cardioaspirine 100 mg/30cps  
 Acide acétylsalicylique  
 P.P.V : 27,70 DH  
 Bayer S.A.

6 118001 090280

3) constri

~~37,80~~

4) Elixer linophenyl

LOT : 0114  
 EXP : JUN 2025  
 PPV : 37,80 DH

T = 632,90

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1,  
 Ain sebaâ Casablanca

Amarel 4 mg, cp b 30  
 P.P.V : 68,80 DH  
 6 118001 081325

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1,  
 Ain sebaâ Casablanca  
 Amarel 4 mg, cp b 30  
 P.P.V : 68,80 DH  
 6 118001 081325

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1,  
 Ain sebaâ Casablanca  
 Amarel 4 mg, cp b 30  
 P.P.V : 68,80 DH  
 6 118001 081325

Sanofi-aventis Maroc  
 Route de Rabat -R.P.1,  
 Ain sebaâ Casablanca  
 Amarel 4 mg, cp b 30  
 P.P.V : 68,80 DH  
 6 118001 081325

6 118001 081325

LOT 221662  
 EXP 11/2025  
 PPV 28.00DH

6 118001 090280

Acide acétylsalicylique  
 Bayer S.A.  
 P.P.V : 27,70 DH

6 118001 090280

Acide acétylsalicylique  
 Bayer S.A.  
 P.P.V : 27,70 DH

LOT 221662  
EXP 11/2025  
PPV 28.00DH

LOT 221662  
EXP 11/2025  
PPV 28.00DH

LOT 221662  
EXP 11/2025  
PPV 28.00DH